



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

Affaire n° 05-20250307

Dotation générale de décentralisation (DGD) – concours particulier des bibliothèques pour la ré-informatisation du réseau de lecture publique du Tampon
Approbation du plan de financement

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

13 mars 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Dates de convocation

1ère convocation : le
21 février 2025

2ème convocation : le
26 février 2025

Motif : Passage du cyclone Garance

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 30
- représentés : 13
- absent : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept mars à dix sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Bernard Picardo, par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Lechnig par Doris Técher, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Martine Corré par Antoine Lebian, Evelyne Robert par Jean Philippe Smith, Allan Amony par Albert Gastrin, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Marcelin Thélis

Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 05-20250307

**Dotation générale de décentralisation (DGD) – concours particulier des bibliothèques pour la ré-informatisation du réseau de lecture publique du Tampon
Approbation du plan de financement**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) du réseau des Médiathèques du Tampon adopté par le Conseil municipal du 8 avril 2024,

Vu le rapport n° 05-20250307 présenté au Conseil municipal du 7 mars 2025,

Considérant que parmi les priorités d'action mentionnées au PCSES, figurent l'innovation, l'accompagnement aux nouveaux usages et la lutte contre l'illectronisme. A ce titre, afin d'articuler ces ambitions avec le matériel mis à disposition du public, il convient aujourd'hui de renouveler le parc informatique et numérique du réseau par l'acquisition d'ordinateurs fixes et portables, d'écrans tactiles, de tablettes numériques, de liseuses électroniques, de consoles de jeux notamment,

Considérant que l'Etat peut soutenir par le biais de la DGD – concours particulier des bibliothèques, le renouvellement de ce type de matériel,

Le Conseil municipal,
réuni le vendredi 7 mars 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 Le principe de ré-informatisation du réseau des Médiathèques du Tampon, afin d'articuler les ambitions de la collectivité en matière d'innovation et de lutte contre l'illectronisme notamment, et le matériel mis à disposition du public,

Article 2 La sollicitation auprès de l'Etat d'une subvention d'un montant de 100 000 euros, au titre de la DGD concours particulier des bibliothèques, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	2025
Achat de matériel informatique	200 000,00 €
Total dépenses	200 000,00 €

FINANCEMENT	2025
Participation de l'État (50%)	100 000,00 €
Participation communale	100 000,00 €
Total financement	200 000,00 €

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**